

Pêche

Le décret 2007-1317 est enfin paru au journal officiel le 06 septembre dernier. Les mesures que nous souhaitons concernant l'usage indifférencié du filet droit et du filet trémail et la clarification sur le nombre d'hameçons ont été prises en compte. Le texte précise désormais qu'il s'agit de 12 hameçons en action de pêche et qu'un leurre équivaut à un hameçon quel que soit son armement. Tout le monde aura compris qu'il ne s'agit pas là de nouveaux avantages octroyés aux pêcheurs plaisanciers mais de simples mesures de bon sens destinées essentiellement à protéger la ressource.

Nous contestons la rédaction ambiguë et le caractère discriminatoire de l'article 3bis relatif aux appareils de relevage introduits dans ce nouveau décret à la demande des professionnels. Nous aurions souhaité une rédaction du type « **Seuls les appareils de relevage d'une puissance inférieure à 800 W sont autorisés** ». C'est d'ailleurs ce que nous allons conseiller à nos adhérents. La justice tranchera sur le bien-fondé de notre position à moins que chacun dans un souci de discernement et d'équilibre finisse par s'accorder sur l'interprétation de cet article plutôt que

d'encombrer inutilement les tribunaux ! Nous tenons à répéter qu'il y a lieu, selon nous, de distinguer les usages illicites que certains peuvent faire d'engins de forte puissance destinés à la pêche professionnelle d'une simple aide au relevage limitée en puissance de manière à permettre à tous de pratiquer cette activité dans la stricte application des textes en vigueur. Saluons toutefois comme il se doit la parution de ce nouveau décret qui concrétise quelques années d'effort et constitue une véritable reconnaissance de notre activité.

Concernant les tailles minimales de capture, nous avons en concertation avec nos collègues de la FFPM proposé au ministère une liste complémentaire de manière à combler les lacunes manifestes de la réglementation européenne. Cette liste qui doit recevoir l'agrément de tous les acteurs concernés n'a, pour l'instant, pas fait l'objet d'un consensus notamment au niveau des pêcheurs professionnels. La situation semble quelque peu bloquée ! Les services de la DPMA, conscients de la gravité de la situation, se sont engagés à finaliser ce dossier au plus vite. Il en va, en effet, de la protection et de la survie des espèces concernées.

Alors que les enquêtes de terrain se poursuivent tout au long du littoral français, les premiers résultats de la grande enquête nationale sur la pêche de loisir en mer sont aujourd'hui connus. Nous sommes environ 2,45 millions à pratiquer cette activité soit plus que le nombre de footballeurs licenciés ! Notre prélèvement, inférieur à 15000 tonnes, représente moins de 2% du prélèvement des pêcheries professionnelles si l'on tient compte de tous les poissons non commercialisables ou immatures capturés puis rejetés à la mer. Quant aux retombées économiques, elles sont aujourd'hui estimées à plus de 2 milliards d'euros et engendrent des dizaines de milliers d'emplois. Cela revient à dire que le kilo de poisson prélevé par un pêcheur récréatif s'élève à plus de 130 euros soit environ dix fois plus que le prix de vente du même poisson en poissonnerie ! Des chiffres qui interpellent et qui donnent à réfléchir sur les orientations à venir !

Rien donc de vraiment nouveau par rapport à l'enquête que nous avons précédemment

réalisée si ce n'est la confirmation des chiffres que nous annonçons.

L'enquête révèle, par ailleurs, que la majorité d'entre vous est opposée à toute forme de licence et de permis. Cette tendance est confirmée par le formidable succès qu'a rencontré notre pétition. Les mesures prioritaires sont, selon vous, le respect des tailles et le repos biologique. Ce sont aussi les orientations que la FNPPSF a choisies depuis quelques années déjà. Vous êtes des milliers à nous encourager à poursuivre nos actions dans ce sens et à nous rejoindre spontanément. Nous ne serons jamais trop nombreux pour défendre cet espace de liberté aujourd'hui menacé...

Pour terminer, nous tenons à rappeler que les quotas ne sont en aucun cas la réponse aux problèmes liés à la pêche de loisir. Comment peut-on imaginer un seul instant que cela suffira à arrêter la minorité de braconniers qui aujourd'hui agissent aux yeux de tous et bravent déjà tous les interdits ! Ce ne sont pas de nouveaux textes dont nous avons besoin mais d'une stricte et juste application de la loi.

La commission Pêche de la FNPPSF



Sécurité

D224 : Nous demandons que la proposition faite par le groupe de travail du CSNPSN concernant la mise en place de packs diurnes soit à nouveau examinée et, si ce n'est pas le cas, que le refus de l'administration soit clairement motivé.

Nous souhaitons que des mesures soient rapidement prises pour favoriser la généralisation de l'usage de la VHF qui constitue, à nos yeux, un élément de sécurité essentiel sur nos bateaux. Parmi les mesures attendues, citons en premier lieu la simplification de l'examen de radiotéléphoniste restreint et son intégration dans la plateforme actuelle des permis de conduire. On pourrait, sur les bateaux qui sont équipés d'une VHF, autoriser des packs allégés d'engins pyrotechniques dont l'efficacité est, par ailleurs, contestable et dont la récupération et la destruction posent problème.

La volonté de simplifier et de responsabiliser doit rester le fil conducteur de la réforme.

Permis de conduire en bateau : Le décret 2007-1167 du 02 Août 2007 relatif à la conduite de bateaux de plaisance à moteur confirme l'aptitude de nos associations à dispenser ce type de formation. Les principales demandes émises par la FNPPSF ont été prises en compte. Les associations qui disposaient pour cette activité d'un bateau de plus de dix ans pourront le conserver sous réserve d'un contrôle technique tous les 3 ans. Le nombre de candidats simultanément à bord ne devra pas excéder quatre personnes (nous avons demandé 5 personnes). Les exigences concernant les différents diplômes pour les formateurs et le responsable d'établissement

ont été adaptées au contexte associatif. Comme pour toute évolution, il va falloir nous adapter et tenir compte des nouvelles contraintes. Les contenus des examens ne sont pas, semble-t-il, fondamentalement modifiés. Les QCM se dérouleront dans des salles spécialement aménagées à cet effet comme pour les permis « voiture ».

La FNPPSF se tient à votre disposition pour vous donner toutes explications utiles et prendre en compte vos remarques.

La commission Sécurité de la FNPPSF



Environnement



Dans le précédent numéro de PÊCHE PLAISANCE nous avons évoqué les travaux du groupe de travail « Environnement » au Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports Nautiques (CSNPSN) pour mettre à jour le rapport établi en 1992 et intitulé « Objectif : Rejet Zéro » ; celui-ci dressait un constat et formulait des recommandations en vue d'assurer la préservation de la qualité des eaux marines. Après la version datée du 05 juillet, une nouvelle mise à jour du dossier datée du 03.09.07 a été proposée aux réunions de ce groupe les 10 septembre et 10 octobre 2007. Nous allons en parler plus loin. Les réflexions actuelles du CSNPSN qui la constituent portent non seulement sur la préservation de la qualité des eaux, mais aussi sur la préservation de l'environnement contre tous les types d'atteintes possibles venant de la plaisance. Une note de synthèse accompagnant ce document de travail du groupe « Environnement » sera remise au ministre concerné lors de l'Assemblée plénière du CSNPSN le 21 novembre prochain.

Il est utile de rappeler que ce rapport final ne constitue que la première étape du travail : celui-ci dresse d'abord un état des lieux depuis 1992 de l'impact environnemental, de l'évolution de la réglementation et des actions incitatives menées. Mais le CSNPSN y propose aussi des solutions et des recommandations qui peuvent s'adresser à l'Etat et ses administrations, aux collectivités locales et organismes rattachés,

ainsi qu'aux acteurs du nautisme (entreprises, associations, plaisanciers). Par rapport à la mise à jour du 5 juillet, trois parties ont été intégrées au document (ainsi que de multiples compléments et modifications) ; elles concernent :

- des sections importantes sur les émissions et autres rejets (hydrocarbures, eaux grasses, peintures anti-salissures) et sur les nuisances (production du bruit, respect des zones sensibles et protégées), tous dus à la navigation de plaisance et autres pratiques nautiques, ont été complètement développées. De nombreuses recommandations et actions basées sur la réglementation y ont été évoquées. A noter que l'Union Européenne a édité entre 1992 et 2007 de nombreux textes dans ces domaines ainsi que pour les installations portuaires de réception des déchets d'exploitation des navires, montrant ainsi que la protection de l'environnement était au cœur de ses préoccupations. La France a transposé ces textes dans son corpus juridique. Nombre des idées émises avant 1992 ont donc été transformées en contraintes...

- Un travail élaboré par deux membres du groupe sur la formation et la sensibilisation des plaisanciers et du grand public à l'environnement, à travers les organisations de courses et de manifestations nautiques, la formation des professionnels de la plaisance, de la voile et des activités nautiques, l'adéquation des zones de pratiques et des types de pratiques de la plaisance, les structures associatives et les clubs de pratiquants.

- Un travail synthétique expliquant en quoi consistent les 3 actions :

a) Ports propres : opérations volontaires fortement subventionnées et à durée déterminée lancées au niveau des régions, d'abord en Bretagne, puis en Languedoc Roussillon et qui ont permis à certains ports de se doter à bon compte des infrastructures indispensables pour réduire leur impact sur l'environnement.

b) Pavillon Bleu : attribution annuelle à priorité médiatique par le même organisme qui « commercialise » le label et juge de la conformité à celui-ci. Tous les aspects environnementaux sont bien pris en compte par les exigences très directives du cahier des charges mais le mode d'attribution l'a fait rejeter par certaines régions. La démarche est génératrice de retombées économiques.

c) ISO 14001 : démarche volontaire basée sur une norme internationale pas spécialement adaptée à une structure de type « port de plaisance » et qui repose sur une approche managériale (les progrès environnementaux ne peuvent être obtenus que par une implication de « la direction ») avec une forte exigence de résultat. Elle s'accompagne d'une certification.

La seconde étape du travail sera lancée dès la fin de l'Assemblée plénière du 21 novembre. Elle traitera de l'impact des ports de plaisance et de l'industrie nautique, ainsi que du cycle de vie des bateaux et de leurs équipements.

Marcel BERTAULT



LOCATION DE BATEAUX - STAGES DE PÊCHE - BATEAUX ALU - OPEN OU TIMONIER



Construction
"Type professionnel",
conçus pour
les pêches
de plaisance

- Dispositif de stabilisation et de relevage de mouillage "STABILOLÈVE"
- Ancres imperdables (BY et Arbalète)
- Treuil de pêche Inox ou résine.
- Vire casiers, vire filets
- Matériel de pêche spécial (dégorgeoir, aiguilles, etc...)
- Têtes plongieuses déclencheuses (idéal pour la traîne)
- Fabrication appâts d'amorces de pêche

ets Le Pêcheur d'Antioche - Z.A. les Seizins, 17650 Saint-Denis-d'Oléron
www.le-pecheur-antioche.com - Tél./Fax : 05 46 75 70 65

Pêche à pied

Les 27/28/29 septembre, nous avons eu les plus forts coefficients de marée de l'année (112). Ce phénomène naturel a été accompagné de vents très forts (nord et nord-est) et de pluies.

Tout pour décourager les amoureux de l'estran. C'est là que l'on a pu constater l'engouement de plus en plus grand à pratiquer cette pêche populaire de loisir. Nous étions sur le terrain, bien équipés et heureux.

Médias, presse locale, tous ont fait interventions et reportages sur ce phénomène de société.

La pêche à pied est bien un atout touristique qui va grandissant et qui justifie la mise en place de campagnes d'information et de sensibilisation.

Beaucoup de responsables communaux, départementaux et régionaux en sont conscients mais pas tous. A nous de les convaincre de développer :

• **L'accueil** : hébergements, restauration, stationnement à proximité de la bande côtière tout en respectant l'environnement (navettes, bus) ;

• **L'information** : Nous souhaitons que nos différentes campagnes de sensibilisation (guides pratiques et respect des tailles) soient mieux relayées par les pouvoirs publics. Nous l'avons déjà largement évoqué dans les numéros précédents.



Si, en montagne, les sports d'hiver sont la « houille blanche » du tourisme, la pêche à pied en est la « houille bleue » de notre littoral. Il est important que ce loisir maritime soit valorisé et non pas montré du doigt comme certains le font lors de grandes marées (et en particulier la presse régionale) avec des expressions médisantes du genre « La horde est revenue ».

Pour surveiller tous ces « barbares », ces « brigands », les Affaires Maritimes ont mis en place un effectif important ! Néanmoins, il y a eu très peu de procès verbaux et avertissements. Alors, un peu de retenue et discernement, messieurs, à l'égard de citoyens honnêtes et, pour la plupart, respectueux de la réglementation en vigueur. Dans le cadre du « Grenelle de l'environnement », nous avons demandé un entretien à M Jean-François Le Grand plus spécialement en charge des sujets qui nous concernent. Notre président national Jean Kiffer et Jean Lepigouchet président du CMPL, ont été reçus le 15 novembre à Saint-Lô et ont précisé à cette occasion les grandes orientations que nous souhaiterions pour assurer le maintien d'une pêche durable.

Jean-Paul Leboyer
Commission Pêche à Pied



Portuaire

La Fédération Française des Ports de Plaisance vient de nous adresser son programme de gestion des ports de plaisance. Les publics visés appartiendront prioritairement à des communes ou des établissements portuaires ayant en projet une étude-diagnostic de leur port. Face à une grande disparité des gestions des ports de plaisance et des zones de mouillages que nous connaissons pour en être les usagers, nous ne pouvons que nous féliciter de cette initiative.

Dans ce programme, nous trouvons une formation des gestionnaires et ses objectifs :

- Sensibiliser les agents aux politiques d'environnement et de réduction des nuisances sur le port.
- Identifier les bons gestes pour la maintenance et l'exploitation des installations portuaires.
- Savoir communiquer et informer les usagers du port.

Nous souhaitons que les concessionnaires attachent une attention particulière à la formation de leurs agents chargés de la maintenance et de l'exploitation des installations portuaires de plaisance et du contact avec les usagers.

Beaucoup de ces agents méconnaissent le devoir de service public prévu par la loi, le respect et la courtoisie qui sont des règles de bonne conduite pour les gens de mer.

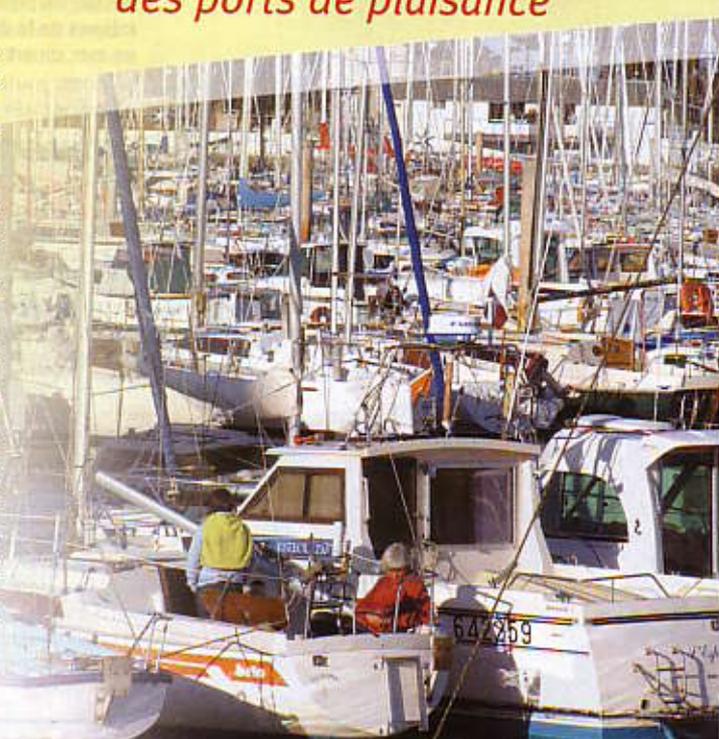
Nous supportons de plus en plus mal ces attitudes de caporal de semaine. On entend encore trop souvent dire "si tu veux une place il faut que...". Pourquoi devrions-nous supporter les humeurs d'une personne dont c'est le métier et qui vous apostrophe en jetant à la cantonade « je fais comme je veux, c'est moi qui commande ici » !

Devons-nous encore rappeler que dans le cadre de la redevance annuelle, qui augmente souvent sans justification, l'usager est censé bénéficier de l'utilisation des installations et outils mis à disposition comme le prévoit le Code des Ports Maritimes et que, lorsque ces équipements ou outils disparaissent, la redevance ne diminue pas pour autant !

A contrario, il nous arrive aussi de découvrir l'arrivée de nouveaux matériels dont le coût d'utilisation est bien souvent démesuré alors que ces dépenses devraient être préalablement débattues comme l'exige la loi relative aux obligations de service public. Seuls une meilleure concertation et un dialogue permanent avec les usagers permettront de corriger ces comportements indéliques.

Alain Bayaert
Responsable de la commission portuaire

Une initiative intéressante pour cadrer les gestions des ports de plaisance



Effectifs



A la fin du 3^{ème} trimestre, avec l'adhésion de 12 associations cette année, l'objectif annuel de 10 associations nouvelles est pulvérisé, et il y a déjà 5 associations décidées à nous rejoindre en 2008.

Actuellement la taille moyenne d'une association est de 118 membres dont 78 sont abonnés à Pêche Plaisance.

Notre revue est de plus en plus lue. Le chiffre des abonnés de l'année dernière est déjà atteint au 4 octobre et devrait donc être largement dépassé à la fin de l'année. Les chiffres nous laissent toujours espérer une augmentation des abonnements de l'ordre de 20 à 23 %.

Les affiliations, dont on sait que c'est un système incitatif appelé par définition à disparaître à terme, se réduisent régulièrement. Cette année elles vont perdre environ 5 % en valeur et le pourcentage des associations qui y sont soumises devrait descendre aux alentours de 20 % contre près de 30 % l'année dernière.

L'exonération pour progression du nombre d'abonnés de plus de 20 % reste parfaitement justifiée : elle induit une perte de recette de 25 % compensée par le gain lié à la progression en effectif de 27 %.

Notre effectif aujourd'hui est d'environ 20000 personnes, peut-être même un peu plus lorsque nous aurons procédé à la réactualisation de fin d'année. Nous serons amenés à faire un nouveau recensement précis dans les mois à venir. Pensez déjà à nous communiquer vos effectifs réels 2007 dès que cela vous sera possible.

Une autre croissance impressionnante est celle des adhérents indépendants : pour 2007, elle est de 38 % et avec 220 adhérents, ce groupe représente presque 2 associations moyennes. Il contribue à représenter la Fédération dans des départements où nous n'avons pas d'association fédérée. Ce qui nous permet de dire que notre Fédération est présente dans près de 70 % des départements littoraux. Parmi les départements où nous sommes absents (8), il y a la Gironde, les Landes et le Gard qui ont assez peu de pêcheurs

plaisanciers en bateau mais beaucoup de pêcheurs du bord qui pourraient aussi nous rejoindre à terme.

Tous ces chiffres confirment la bonne santé de notre Fédération et nous ne pouvons que féliciter tous nos adhérents qui contribuent à cette croissance par leurs efforts quotidiens.

Commission Effectifs

FNPPSF



FÉDÉRATION NATIONALE DES
PÊCHEURS PLAISANCIERS
ET SPORTIFS DE FRANCE

Stratégie et communication

Après réflexion et après avoir constaté les difficultés à mener une véritable action dans le cadre de Promopêche, nous avons décidé de nous doter des services d'une agence de communication en propre. Les premières actions ont été menées dans le cadre du Grand Pavois de La Rochelle. Le contact avec les journalistes s'en est trouvé visiblement amélioré et s'est concrétisé par une dépêche AFP sur notre activité de pêche de loisir relayée par les journaux Sud-Ouest et Ouest-France.

Nous allons poursuivre cet effort dans le cadre du salon nautique de Paris en élaborant un dossier de presse axé sur deux thématiques : les raisons de la dégradation du littoral et la pêche en mer, un art de vivre à découvrir.

Nous avons aussi l'intention de poursuivre notre démarche vers les enfants en organisant comme chaque année des conférences à leur intention avec en point d'orgue la participation d'un grand éditeur spécialisé dans les livres pour enfants.

Un nouveau visuel salon entièrement relooké et avec écran plat incorporé est actuellement à l'étude. Vous devriez pouvoir le découvrir lors de votre visite sur notre stand situé dans le Hall 2.2 au salon nautique de Paris, Porte de Versailles, du 1^{er} au 9 décembre prochain.

L'équipe communication est prête à recevoir et à étudier toutes les suggestions que vous voudrez bien lui apporter.

Commission Stratégie et Communication

Administration

Les associations qui n'auraient pas encore fourni leurs coordonnées sont priées de le faire le plus rapidement possible en n'oubliant pas de joindre aussi une photo représentative de leur site. Pensez à nous faire parvenir vos mises à jour par email. Il en va de la crédibilité de tous !

Pour des questions de coût, d'efficacité et de rapidité, l'ensemble des courriers aux associations se fait aujourd'hui via une adresse email. En cas de changement d'adresse email ou de changement de correspondant, il est important de nous le signaler.

En cette fin d'année, il est grand temps de penser, si vous ne l'avez déjà fait, à nous envoyer le solde de vos cotisations 2007. Chacun doit comprendre qu'il nous faut clore les exercices comptables et faire le bilan de l'année écoulée dans de bonnes conditions. Merci à vous pour votre compréhension.

Le calendrier prévisionnel de nos rendez-vous 2008 est établi. Pensez à le consulter sur notre site fnppsf.fr



Commission Administrative